

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
COMMUNE DE MARLY

ARRETE DU MAIRE n° 95 /2026

**Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement**

**Avenue de Magny-Place PMR Parking stade Delaître**

**Le Maire de Marly,**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2541 et suivants, relatif aux dispositions spécifiques aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut Rhin,
- VU** le Code de la Route,
- VU** le Code de la Voirie Routière,
- VU** L'application du règlement de voirie,
- VU** L'instruction ministérielle du 7 juin 1977 relative à la signalisation routière,
- VU** La demande du service Bâtiment des services techniques de la ville de MARLY, en date du 31 mars 2026,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de prendre les mesures propres à permettre la bonne exécution des travaux de ravalement de façade de l'enceinte du stade Delaître par le service Bâtiment des services techniques de la ville de Marly,

- **A partir du jeudi 2 avril 2026 et jusqu'au jeudi 7 mai 2026 inclus**

**ARRETE**

**Article 1 :** Afin de permettre, en toute sécurité, la bonne exécution des travaux susvisés, le stationnement sur la place PMR du parking du stade Delaître sera interdit et considéré comme gênant au droit du chantier.

**Article 2 :** La signalisation sera mise en place par les services techniques de la ville de Marly chargés des travaux, conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 3 :** Les services techniques de la ville de Marly devront assurer pendant toute la durée des travaux un accès permanent aux propriétés riveraines.

**Article 4 :** Le Maire, la Directrice Générale des Services, le Directeur des Services Techniques, le Chef de la Police municipale ainsi que les agents placés sous leur autorité, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Directeur des Services Techniques,

Messieurs les Agents de la Police Municipale.



Marly, le 2 avril 2026

Le Maire

Thierry HORY